



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2015

au 5 Cité de la Traverse - Salle de la Traverse - Poitiers

En vertu des articles L.2131-1, L.5211-2 et L.5211-3 du CGCT, le Président de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture
le
et/ou notifié le
et qu'il est donc exécutoire.
Pour le Président, par délégation,

Secrétaires de séance : Mme RUY-CARPENTIER & M. DEVERGNE

Nbr de membres en exercice : 63

Quorum : 32

Date de la convocation : 13/11/2015

Affichée le : 15/12/2015

Président de séance : Alain CLAEYS, Président

Présents :

BELGSIR El Mustapha, BLUSSEAU Jean-Daniel, BROTTIER Philippe, BURGERES Christine, CHALARD Francis, CHARDONNEAU Jean-Louis, CLEMENT Dominique, CORNU Bernard, CORONAS Patrick, EIDELSTEIN Claude, GERARD Anne, HALLOUMI Abderrazak, HOFNUNG Daniel, JARDIN Florence, KIRCH Olivier, LEY Véronique, LUCAUD Laurent, MORISSEAU Gilles, PELTIER Joëlle, SAUVAGE Corine, SOL Gérard, TANGUY Alain, TRICOT Aurélien, **Membres du Bureau**

ARFEUILLERE Jacques, AUBERT Sylvie, BATAILLE Martine, BLANCHARD Gérald, BOUARD Cendrine, BRILLAUD Jean, CHALLET Louis-Marie, CHAUVIN Jacky, COBERAC Jeannie, COINEAU Dany, COMPTE Jean-Marie, DAIGRE Jacqueline, DELHUMEAU-DIDELOT Stéphanie, DEVERGNE Ludovic, DIVERSAY Michel, FAUGERON Agnès, FRAYSSE Christiane, GARABEDIAN Nicole, GAUBERT Jacqueline, GIRAUD Philippe, JEAN Yves, MARCINIAK Marie-Christine, MORCEAU Francette, PALISSE Philippe, PERRIN Bernard, PERSICO Patricia, PETERLONGO Bernard, PROST Marie-Dolorès, ROUSSEAU Eliane, RUY-CARPENTIER Cécile, SARRAZIN-BAUDOUX Christine, SIRAUT Daniel,
Conseillers communautaires Titulaires

Absents excusés :

FAURY-CHARTIER Michèle, GUERINEAU Diane, MICHELIN Joël, RIMBAULT-RAITIERE Nathalie, ROBLOT Edouard, VALLOIS-ROUET Laurence, VERDIN Alain, **Conseillers communautaires Titulaires**

M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée les pouvoirs écrits, de voter en leur nom, donnés par les Conseillers Communautaires empêchés d'assister à la séance, à l'un de leurs collègues, en exécution de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nom du mandant	Nom du mandataire
HALLOUMI Abderazak (à compter de la 10)	Daniel HOFNUNG
Yves JEAN (à compter de la 10)	Jacqueline GAUBERT
Christine SARRAZIN-BAUDOUX (à compter de la 3)	Francis CHALARD
Eliane ROUSSEAU (à compter de la 2)	Francette MORCEAU
Laurence VALLOIS-ROUET	Christine BURGERES
Diane GUERINEAU	Jean-Daniel BLUSSEAU
Dolorès PROST	Gérald BLANCHARD
Nathalie RIMBAULT-RAITIERE	Laurent LUCAUD

Observations :

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 26 juin 2015 a été approuvé.

Le rendu compte des délégations au Président et au Bureau n'a donné lieu à aucune observation : Liste des Arrêtés de Délégation de Pouvoir au Président - Liste des Marchés et leurs avenants - Liste des Délibérations prises par les Bureaux Délibérants des 3 septembre 2015 et 10 décembre 2015.

L'ordre de passage des délibérations en séance : De la 9 à la 10 puis de la 98 à la 101 puis la 59 et 60 puis l'ordre initial a été repris. Départs : Mme ROUSSEAU à la 2 ; Mme SARRAZIN-BAUDOUX à la 3 ; MM. JEAN et HALLOUMI à la 10 ; M. PALISSE à la 24 ; M. TRICOT à la 66 et M. MORISSEAU à la 98.

N°: 98

Date réception Préfecture

Conseil du 11/12/2015  DIRECTION ENVIRONNEMENT SERVICE MOBILITE TRANSPORT ET STATIONNEMENT	Identifiant : 2015-0498	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
	Titre : 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses : Transport Urbain - Réseau exploité par la RTP - Tarifs 2016	
	Etudiée par : Le bureau du 12/11/2015 La commission Attractivité économique et développement de l'espace communautaire du 19/11/2015 La commission Générale et des Finances du 04/12/2015	
	Rapportée par : ANNE GERARD	

Nomenclature Préfecture N° 1 : 8. Domaines de compétences par thèmes

Nomenclature Préfecture N° 2 : 7. Transports

Les tarifs du réseau de transport urbain, exploité par la Régie des Transports Poitevins – Vitalis, proposés à compter du 1^{er} janvier 2016 sont les suivants :

I. TARIFS MONOMODAUX			Tarifs en Euros TTC		Evolution en %
Nature des titres	Catégorie ayants droit	Conditions de validité	2015	2016	
Ticket Dernière Minute vendu dans le bus	Toutes catégories d'usagers	Valable pour 2 compostages en l'espace d'1 heure (1 aller/retour dans l'heure ou un aller et 1 correspondance)	1,40 €	1,40 €	+ 0 %
Ticket à l'unité vendu hors du bus	Toutes catégories d'usagers	Valable pour 2 compostages en l'espace d'1 heure (1 aller/retour dans l'heure ou un aller et 1 correspondance)	1,30 €	1,30 €	+ 0 %
Carnet de cinq tickets	Toutes catégories d'usagers	Valable pour 2 compostages en l'espace de 2 h 30	5,50 €	5,70 €	+ 3,64 %
Ticket DECOUVERTE	Toutes catégories d'usagers	Valable pour un groupe composé de 4 personnes maximum voyageant ensemble ; A composter uniquement lors du premier trajet ; Valable la journée (de 0h00 à 24h) durant laquelle le compostage a été effectué ; Nombre illimité de trajets sur l'ensemble du réseau, le jour de sa validité.	4,10 €	4,20 €	+ 2,44 %
SERENITE Carnet de cinq tickets	Personnes de 65 ans et plus	- Utilisable après 9h00 du matin - Valable pour deux compostages en l'espace de 3 heures	5,50 €	5,70 €	+ 3,64 %

Nature des titres	Catégorie ayants droit	Conditions de validité	Tarifs en Euros TTC		Evolution en %
			2015	2016	
Ticket PLUS 7j	Toutes catégories d'usagers	Valable pour un nombre de trajets illimités sur l'ensemble du réseau sept jours consécutifs à partir du jour de l'oblitération.	13,10€	13,40 €	+ 2,29 %
Carte SABLE Année	Toutes catégories d'usagers	Tous les jours sur l'ensemble du réseau	366,00 €	375,00 €	+ 2,46 %
Carte SABLE Mois			36,60 €	37,50 €	+ 2,46 %
Carte Sable Coupon Été		Juillet et Août 2016 sur l'ensemble du réseau	44,00 €	45,00 €	+ 2,27 %
PASS Jeune Année	Moins de 26 ans ou étudiants	<ul style="list-style-type: none"> • Valable 12 mois (1^{er} septembre 2016 au 31 aout 2017) • Voyages illimités sur tout le réseau de bus • Payable en 6 fois • Valable 6 mois consécutifs compris entre le 1/09/16 et le 31/08/17 • Payable en 3 fois 	199,90 €	199,90 €	+ 0 %
PASS Jeune Semestre			153,20 €	156,30 €	+2,02 %
MULTIPASS Jeune - Annuel	Moins de 26 ans ou étudiants et titulaire du permis de conduire depuis plus d'un an	Option s'ajoutant au Pass Jeune comprenant : <ul style="list-style-type: none"> • Adhésion OTOLIS + Abonnement • Avantage CAP sur le Vélo 14 jours de location, selon disponibilité 	224,90 €	229,90 €	+ 2,22 %
MULTIPASS Jeune - Semestriel			178,20 €	186,30 €	+ 4,54 %
PASS Sérénité (nouveau)	65 ans et plus	<ul style="list-style-type: none"> • Année • Mois 		199,90 €	
				16,60 €	
MOBIPASS MOBILICARTE	Réservé aux salariés des entreprises ayant souscrit un Plan de Déplacements d'Etablissement	Abonnement mensuel ou trimestriel (MOBILICARTE) et annuel (MOBIPASS) Payable en 4 fois si abonnement annuel 85% de l'abonnement SABLE correspondant	311,00 € + 2,50€ de support de carte	319,00 € +2,50 € de support de carte	+2,57 %
			31,10	31,90 €	+2,57 %

II. TARIFS MULTIMODAUX			Tarifs en Euros TTC		Evolution en %
Nature des titres	Catégorie ayant droit	Conditions de validité	2015	2016	
Carte TER+BUS - Année	Pour les voyageurs empruntant successivement le réseau TER et le réseau Vitalis	Valable sur le réseau toutes les lignes du réseau de bus Vitalis	276 €	288 €	+ 4,35 %
Carte TER+BUS - Mois			27,50 €	28,50 €	+3,64 %
Carte TER+BUS - Hebdomadaire			13,10 €	13,60 €	+3,82 %
Carte CAR + Bus - Année	Pour les voyageurs empruntant successivement le réseau Lignes en Vienne et le réseau Vitalis	Valable sur les cars Lignes en Vienne et toutes les lignes du réseau de bus Vitalis	275,00 €	285,00 €	+ 3,64 %
Carte Car + Bus -Mois			27,50 €	28,50 €	+ 3,64 %

Pour la mise en application du titre TER + BUS, il convient de signer l'avenant à la convention relative au développement de tarifs intermodaux et de promotion croisée sur le territoire de Grand Poitiers entre la Région Poitou-Charentes, la Communauté d'agglomération Grand Poitiers, la SNCF et la Régie des Transports Poitevins.

Il est en outre précisé que :

- Les abonnements Sable et Mobili sont disponibles au trimestre (trois fois le tarif de l'abonnement mensuel).
- Les abonnements monomodaux et multimodaux sont des abonnements nominatifs.
- Les carnets de tickets SOL ne sont valables que sur présentation du justificatif SOL délivré par les mairies de Grand Poitiers.
- Pour les personnes de « 80 ans et + » pour lesquelles la commission d'attribution des droits d'accès au service Handibus se prononce sur la possibilité pour elles de voyager sur les lignes régulières à condition d'être accompagnées, il est convenu que cet accompagnateur voyage gratuitement. Une carte attestant de la nécessité d'être accompagnée est remise aux personnes de « 80 ans et + » concernées et devra être présentée comme justificatif.
- En cas de perte de la carte, il est délivré un seul duplicata, sur présentation de pièces justificatives, uniquement pour les abonnements longue durée, pour un montant de 15 €.
- Les supports de carte sont facturés 2,50 €. Les supports Sable et Sérenité sont valables 3 ans, le support Mobili est valable pour la durée prévue sur l'attestation employeur.

III. TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour tenir compte de la situation des familles, dont trois enfants au moins utilisent un service de transport organisé par Grand Poitiers, la gratuité de l'abonnement est accordée à partir du 3^{ème} enfant pour les familles domiciliées à l'intérieur du périmètre des transports urbains et dont les enfants sont scolarisés dans un établissement de Grand Poitiers (écoles , collèges et lycée jusqu'à la terminale) s'il s'agit de trois titres identiques achetés en même temps. Dans ce cas, seul le support de carte est facturé à 2,50 €.

Nature des titres	Catégorie ayant droit	Conditions de validité	Tarifs en Euros TTC		Evolution en %
			2015	2016	
PASS Scolaire	Réserve aux scolaires résidents de Grand Poitiers qui fréquentent un établissement scolaire de Grand Poitiers	l'année scolaire (12 mois de septembre 2016 à août 2017) le 1 ^{er} trimestre le 2 ^{ème} trimestre le 3 ^{ème} trimestre	152,50 € 62,50 € 62,50 € 32,50 €	155,50 € 63,70 € 63,70 € 33,10 €	+1,97 % + 1,92 % + 1,92 % + 1,85 %

En ce qui concerne les élèves empruntant soit les réseaux interurbains et le réseau urbain, soit la SNCF et le réseau urbain, le système de correspondance (carte orange) est maintenu à titre gratuit.

IV. SERVICE HANDIBUS

Les personnes adhérentes au service Handibus doivent s'acquitter du droit d'abonnement d'un montant de 11 € TTC (durée 2 ans).

Le titre Handibus réservé aux adhérents du service Handibus est disponible à l'unité à 1,30 € (vendu à bord) ou par carnet de 10 tickets vendus 13 € en agence Vitalis ou sur l'e-boutique.

Nature des titres	Catégorie ayant droit	Conditions de validité	Tarifs en Euros TTC		Evolution en %
			2015	2016	
Droit d'adhésion	Durée 2 ans		10,50 €	11,00 €	+ 4,76 %
Ticket HANDIBUS à l'unité	Adhérents HANDIBUS	1 trajet simple	1,30 €	1,30 €	0%
Carnet de dix tickets HANDIBUS		1 trajet simple	13,00 €	13,00 €	0 %

L'accompagnateur d'un adhérent titulaire d'une carte d'invalidité portant la mention tierce personne, voyage gratuitement. Les autres accompagnateurs autorisés s'acquittent du montant du ticket Handibus.

V. TARIFS SOCIAUX

Le système de tarification sociale des transports urbains en place depuis février 2007 est basé sur :

- La prise en compte des revenus du ménage
- L'existence de 2 niveaux tarifaires
- La prise en compte des situations d'urgence sociale
- La prise en compte des situations de handicap.

Les modalités de prise charge du 3ème enfant (et au-delà), des familles qui bénéficient des tarifs sociaux sont identiques à celles du régime général.

Bénéficiaires	Titres		Tarifs en Euros TTC		Evolution en %
			2015	2016	
- Bénéficiaires de la couverture complémentaire de la CMU ou de l'AME et leurs conjoints - Personnes dont les revenus sont inférieurs ou égaux au plafond de la CMUC ou de l'AME et leurs conjoints - Bénéficiaires de la carte d'invalidité à 80 %	PASS SABLE SOL	- Abonnement annuel - Abonnement semestriel (abonnements glissant à partir de la date de notification de la mairie)	12,80 € 6,40 €	13,20 € 6,60 €	+ 3,12 % +3,12 %
	CINQ TICKETS MOBILITE SOL	Sur présentation d'un justificatif délivré par les mairies de Grand Poitiers	1,90 €	2,00 €	+5,26 %
- Membres des familles dont le revenu est inférieur ou égal à 140% du plafond de ressources de référence pour la CMUC ou l'AME - Ayants droit des bénéficiaires du PASS SABLE SOL (sauf bénéficiaires de la carte d'invalidité à 80 %)	PASS MOBILITE SOL	Abonnement trimestriel, semestriel ou annuel L'année (payable en 4 fois) Le semestre Le trimestre (abonnements en glissant à partir de la date de notification de la mairie)	88,50 € 54,10 € 28,30 €	90,50 € 55,30 € 28,90 €	+2,26 % + 2,22% +2,12 %

Par ailleurs, un dispositif d'aide aux personnes en situation de grande précarité, dans l'attente de l'établissement de leurs droits sociaux, est mis en place en partenariat avec les structures d'aide à ces publics. Ce dispositif permet, dans le cadre d'une démarche d'accompagnement social, d'accorder aux personnes concernées et à leurs ayants droits, un titre de transport délivré pour une durée de 4 mois renouvelable une fois.

Ce dispositif est appelé « **PASS SIX** ».

VI. TARIFS SPECIFIQUES

a. PASS ENTREPRISE

Le PASS ENTREPRISE est un titre de transport « au porteur ». Il permet le déplacement d'une seule personne à la fois sur l'ensemble du réseau VITALIS. Il est destiné aux entreprises ainsi qu'à toute entité au sein desquelles l'utilisation du bus est réalisée successivement par plusieurs personnes (personnels ou clients).

		Tarifs en Euros TTC		Evolution en %
		2015	2016	
PASS ENTREPRISE	Réservée aux Etablissements (collectivités, administrations, entreprises, associations etc.)	Abonnement annuel SABLE + 27 %	466,00 €	476,00 € +2,14 %

b. PASS JEUNE DECOUVERTE

Depuis 1991, les étudiants effectuant leur première inscription à l'Université de Poitiers bénéficient de la carte pour faciliter leurs démarches auprès de divers organismes en leur permettant d'utiliser le réseau de bus de la Régie des Transports Poitevins pour réaliser leurs déplacements.

Ce titre dont l'usage est limité à la période du 01/07/2016 au 31/08/2016 pour les primo-arrivants est délivré sur justification de première inscription.

VII. TARIFS SPECIAUX

De manière exceptionnelle, Monsieur le Directeur de VITALIS est autorisé à délivrer des titres de transports temporaires à titre gracieux. Cette faculté est soumise à la tenue d'une comptabilité distincte et ne pourra pas faire l'objet de demande de majoration de la subvention d'équilibre.

VIII. PERIODE DE VALIDITE DES TITRES

Le PASS SCOLAIRE est valable du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.

Le droit au PASS SABLE SOL, au PASS MOBILITE SOL ainsi que le justificatif donnant droit à l'utilisation des tickets « MOBILITE SOL » sont valables 1 an à compter de la date de notification.

Après examen, il vous est proposé :

- 1) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir
- 2) d'approuver les tarifs pour l'année 2016

AFFICHEE LE : 15/12/2015

Adoptée

Vote pour :

Nombre :

Vote contre : Mmes DAIGRE, DELHUMEAU-DIDELOT, PROST, MM. BLANCHARD, ROBLOT, Mme FRAYSSE et M. ARFEUILLERE

Nombre : 7

Pour extrait conforme,
Pour le Président, le Vice Président :



Abstention : Mme MARCINIAK

Nombre : 1

Ne prend pas part au vote :

Nombre :

Mouvement des Elus :

Autres mentions de vote :